

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2025-503 de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-cn et 106-ha.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du 10 novembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer a adopté un 1er projet de règlement 2025-503 de concordance au règlement 2024-005-R modifiant le règlement 004-87 - schéma d'aménagement et de développement de la MRC Avignon modifiant les règlements de zonage 2009-155 et de lotissement 2009-156 concernant les normes s'appliquant aux sources d'eaux potables, aux milieux humides, aux zones fortes pentes et à la modification des zones 141-cn et 106-ha.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 décembre**, à **19 h**, à la **salle Lavoie-Saint-Laurent**, située au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Le projet de règlement ne contient pas des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Le projet de règlement l'ensemble des zones du plan de zonage du règlement 2009-155 sur le zonage.
5. Une illustration des zones visées du plan de zonage peut être consultée sur le site internet de la Ville au lien suivant :  
<https://experience.arcgis.com/experience/d42b3054868b4effa66dac3d9f5e127d/>
6. Le projet de règlement faisant l'objet du présent avis le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville, au 629, boulevard Perron à Carleton-sur-Mer, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

**FAIT À CARLETON-SUR-MER, CE 12<sup>ÈME</sup> JOUR DE NOVEMBRE 2025**



Antoine Audet  
Directeur général et greffier  
(Publication sur le site internet de la Ville, le 12 novembre 2025)